

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS
Abonnement : Canada \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

VOL. VIII.

15 MARS 1909

No. 6

SOMMAIRE.—La fête de Monseigneur—Un évêque colonisateur—Le Rév. Père J.-B. Beaudin, O. M. I.—Récit d'un missionnaire français—La question de langue—L'opinion de l'hon. M. Coldwell sur l'instruction obligatoire—Monuments à Lord Selkirk et à de La Vérendrye—La "Query Column" du "Telegram"—Un missionnaire affamé qui n'a plus faim!—Le serment sur la bible—Nos amis et protecteurs—Nos visiteurs—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.

LA FÊTE de MONSEIGNEUR.

Mgr l'Archevêque ayant dû faire tout récemment un voyage dans la Province de Québec pour affaires urgentes et prévoyant que Sa Grandeur ne pourrait être de retour pour la célébration de l'anniversaire de son sacre le 18 courant, l'Archevêché avait émis une note au *Manitoba*, annonçant que cette fête n'aurait pas lieu. Mais au moment où nous mettons sous presse une dépêche de Sa Grandeur nous apprend heureusement qu'elle sera à St Boniface pour la date fixée.

Conséquemment la fête aura lieu cette année comme les années précédentes et telle qu'annoncée dans notre numéro du 15 février.

UN EVEQUE COLONISATEUR.

Mgr E. A. Latulippe, Vicaire Apostolique du Témiscamingue, justifie le titre d'évêque de la colonisation qu'on lui a donné. Il avise aux moyens de réaliser le vaste programme qu'il s'est tracé et ses démarches reçoivent partout un cordial accueil. Nous formons des vœux ardents pour que les immenses régions confiées à sa sollicitude pastorale se colonisent bientôt. *Pinguesscent speciosa deserti.* Une fois encore il nous est donné de toucher du doigt l'œuvre féconde de l'épiscopat canadien. Nos évêques forment la nation comme les abeilles font leurs ruches.

LE REVEREND PERE J-B. BEAUDIN, O. M. I.

Le diocèse de St-Boniface vient de perdre dans la personne du Rév. Père Jean-Baptiste Beaudin, o. m. i., l'un de ces vétérans qui ont consacré de longues années de rudes labeurs à jeter les bases de paroisses aujourd'hui florissantes. Après 47 années de sacerdoce, dont 37 dans le diocèse, l'infatigable ouvrier de la vigne du Seigneur s'est éteint paisiblement le 27 février à l'hôpital St-Joseph de Kenora, âgé de 78 ans.

Le défunt était originaire de la province de Québec. Il naquit à St-Constant, comté de Laprairie, le 23 juillet 1830, du mariage de Jean-Baptiste Beaudin et de Marie Emard. Cette mère profondément chrétienne le forma de bonne heure à la piété et à la pratique de la vertu, et lui inspira une particulière dévotion à la Vierge Marie. Il était depuis deux ans élève du collège de St-Hyacinthe lorsque la mort vint lui ravir son père et le forcer, faute de ressources, à discontinuer ses études. Parvenu à l'âge de 19 ans, le jeune homme se décida à prendre le chemin des Etats-Unis et se rendit jusqu'en Louisiane, où il trouva un emploi chez un planteur de coton. Ce maître était protestant, mais rien ne put faire fléchir le futur missionnaire de l'Ouest dans la pratique de la religion et des exercices de piété, que lui avait enseignés sa vertueuse mère. Après les fatigues du jour, il avait l'habitude de réciter son chapelet avant de s'endormir. Or, un soir son maître pénétra dans sa chambre et le trouva le chapelet à la main. — Qu'est-ce que cela ? lui demanda-t-il. — Un chapelet. — Un chapelet ? — Une prière, répondit le jeune homme. — Le planteur, qui savait apprécier ses belles qualités, sa droiture et son courage, lui en témoigna sa satisfaction. — J'avais confiance en toi, lui dit-il, mais ma confiance grandit, car celui qui est fidèle à Dieu est fidèle à son maître. — Surveillant des esclaves nègres dans les plantations, son cœur sensible ne pouvait se faire aux rudes traitements infligés aux noirs, et malgré la confiance dont son maître l'honorait, il résolut de revenir au Canada. Dans l'espoir de l'engager à retourner le planteur lui donna une récompense de \$500.

A peine de retour au pays, Jean-Baptiste perdit sa mère dévouée qui mourut victime de son zèle à soigner les malades pendant la grande épidémie de 1849. Des oncles de St-Isidore le recueillirent chez eux, ainsi qu'une jeune sœur, aujourd'hui religieuse de la Congrégation Notre-Dame, Sœur St-Octave. Ses oncles, remarquant qu'il désirait vivement continuer ses études, l'envoyèrent au collège de Montréal. Ses études terminées, une suggestion d'un ami et coparoisien, le bon Père Lefebvre, plus tard provincial du Canada, déterminina sa vocation. Il le suivit chez les Oblats. La Sainte Vierge le récompensait ainsi de sa piété filiale envers elle. Le noviciat se fai-

sait alors à Ottawa, au collège St-Joseph, et les épreuves en étaient parfois bien rudes.

Après cette première formation, le jeune religieux continua à étudier au collège, tout en enseignant comme scolastique. Ordonné prêtre le 19 juin 1862, il fut envoyé à St-Sauveur de Québec [1862 — 63], revint à Ottawa [1863 — 65], fut envoyé à Maniwaki [1865 — 70] et à Lowell [1870 — 72]. Remarquant en lui un grand talent d'économies, ses Supérieurs lui confièrent la charge de procureur à Ottawa et il construisit une aile de l'ancien collège. A Maniwaki il aida puissamment le Père Déléage à ériger une église en pierre, en allant quêter dans les chantiers, et à Lowell, sous la direction du Père Garin, il organisa la paroisse canadienne de Haverhill.

En 1872, Mgr Taché de passage à Lowell, demanda le Père Beaudin pour les missions de l'Ouest. Il arriva au début de la ville de Winnipeg et fut chargé de jeter les fondations de la paroisse Ste-Marie. Il y construisit la première maison-chapelle en 1874. Les anciens se rappellent encore son affabilité et son dévouement, sa piété et son zèle. En 1877, le bon Père fonda la paroisse de Selkirk et en 1881 celle de Brandon. Il érigea dans chacune une humble église ou chapelle. Puis il fut envoyé, en 1883, au Portage du Rat, aujourd'hui Kenora, Ont. Là il bâtit la première chapelle et célébra la première messe. Plus tard, il érigea une grande maison-chapelle, qui sert aujourd'hui d'école. De 1891 à 1893, il construisit l'église actuelle sur la colline, d'où elle domine la ville et dont le clocher est très beau. Cette fois encore l'habile fondateur donna une preuve de son talent d'économie administrative. Les fonds nécessaires à cette construction avaient été en grande partie recueillis parmi les ouvriers travaillant sur les voies ferrées, et lorsqu'elle fut terminée, Mgr Taché demanda au Père si les dettes étaient considérables. Celui-ci répondit qu'elles étaient toutes soldées et qu'il avait un surplus de \$800.

L'église construite, le zélé pasteur songea à établir une école. Les *Fidèles Compagnes de Jésus* répondirent à son appel et s'installèrent dans l'ancienne maison-chapelle, qui leur servit de logis et d'école. Les missions de Norman et Kewatin relevaient alors de Kenora. Le dévoué missionnaire les desservit jusqu'en 1895, époque à laquelle la divine Providence lui ménagea une forte épreuve. Ses Supérieurs l'envoyèrent à Fort Francis. Il dut, le cœur déchiré, quitter son œuvre, ses braves paroissiens, mais il le fit en vrai fils d'obéissance, sans le moindre murmure. Il demeura deux ans au Fort. En 1898 et 1899, il fut procureur de l'archevêché de St-Boniface, et en 1900, il succéda au R. P. Dandurand, comme curé de St-Charles. En 1902, il retourna à Kenora et le 6 janvier 1903, il eut le bonheur de recevoir à la gare les dévouées Sœurs de la Providence,

qui venaient fonder un hôpital. Il devint leur chapelain, leur conseiller, leur père, et pendant les six dernières années de sa vie, il fit tout son possible pour les aider à surmonter d'énormes difficultés, qu'il eut la consolation de voir s'aplanir. De leur côté, les bonnes Sœurs furent sa Providence. Elles lui prodiguèrent tous les soins que peut suggérer la plus exquise charité et lui témoignèrent beaucoup de reconnaissance. Pendant sa longue maladie, le vénérable vieillard ne cessa de les édifier par sa patience, sa mortification, son esprit religieux et son obéissance.

A la première nouvelle de sa mort, Mgr l'Archevêque, qui l'avait visité un peu auparavant, l'avait communiqué de sa main et avait reçu le renouvellement de ses vœux, se rendit auprès de sa dépouille mortelle.

Sa Grandeur prononça l'oraison funèbre, lors du premier service à Kenora le 1er mars, et loua le saint prêtre fidèle à sa vocation, le religieux oblat missionnaire vivant dans la pauvreté la plus grande, l'obéissance la plus parfaite et la chasteté la plus irréprochable. Le corps fut transporté à Winnipeg et le 2 mars un deuxième service fut chanté à Ste-Marie. Monseigneur y assistait, ainsi que plusieurs membres du clergé et de nombreux fidèles. Ce second service fut célébré par le neveu du défunt, le R. P. A. Beaudin, o. m. i., du Juniorat de St-Boniface.

Le cimetière des Oblats à St-Charles gardera les restes mortels de ce vaillant missionnaire, dont les travaux et les vertus méritent d'être inscrits en lettres d'or dans les annales du diocèse. -- R. I. P.

RECIT D'UN MISSIONNAIRE FRANÇAIS

PERDU PENDANT CINQ JOURS DANS LES NEIGES DU MANITOBA

IL Y A 48 ANS.

(Suite.)

VII DE PEMBINA A ST-BONIFACE.

Si je ne ressentis aucune douleur pendant tout le temps que mes pieds demeurèrent gelés, il n'en devait pas être ainsi après leur dégel. Lorsque, le vendredi matin, on m'apporta de belles laquêtes bien rôties, je ne pus que les regarder. Monsieur et Madame Rolette prirent un grand soin de moi. La meilleure des mères ne peut pas montrer plus de tendresse pour son enfant. Mais mes pieds ayant été mal dégelés, ils devaient en subir les conséquences. Soins et remèdes devaient rester inutiles. D'enflés ils commencèrent à se corrompre, Au bout d'une quinzaine de jours mon pied droit perçait vers lesorteils et laissait apercevoir des os en arrière du talon

Le bon Père Lestanc, o. m. i., administrateur du diocèse de St-

Boniface pendant l'absence de Mgr Taché, alors en tournée pastorale dans les vastes provinces du Nord, apprenant ce qui m'était arrivé et sachant qu'il n'y avait pas de docteur à Pembina, m'envoya M. Goulet pour m'amener à St-Boniface. Lorsqu'il arriva le 26 novembre, j'avais une si forte fièvre qu'un homme moins courageux que lui n'aurait pas osé se charger de moi pour un si long voyage. La neige ayant fondu en partie, les chemins de traîneaux et de voitures étaient très mauvais. Malgré cela le lendemain matin, me trouvant mieux, il me chargea sur son traîneau et nous prîmes le chemin de St-Boniface. La première journée nous nous rendîmes à la rivière aux Grattias, chez M. Clagne, où je passai une très mauvaise nuit, toussant presque tout le temps. Le deuxième jour nous allâmes jusqu'à la *pointe coupée* chez un brave canadien, dont j'ai oublié le nom. Là mes pieds se décomposaient et répandaient une odeur presque insupportable. Enfin le troisième jour, le 29 novembre, nous arrivâmes à l'évêché de St-Boniface.

Rendu dans un pays civilisé, j'espérais qu'avec le secours des médecins je serais bientôt guéri. Aussi lorsqu'après m'avoir laissé reposer deux ou trois jours on vint me dire qu'il fallait me laisser couper les jambes, ma surprise fut si grande que je refusai net. Ce n'est qu'après que les bons Pères Lestanc et Mestre m'eurent persuadé qu'il le fallait, que c'était une affaire de conscience, que je me laissai étendre sur une table, où perdant connaissance, on fit de moi ce qu'on voulut. A mon réveil, j'avais la jambe droite coupée. Je n'avais rien senti pendant l'opération, mais les deux jours suivants je payai bien cher l'insensibilité que le chloroforme m'avait procurée. Je souffris terriblement, puis les souffrances diminuèrent peu à peu et je repris des forces assez vite. Le huitième jour, M. le docteur vint m'enlever les ligaments qui retenaient les chairs de ma jambe, espérant pouvoir opérer ma jambe gauche dans quelques jours. Mais le jour suivant l'artère principale de la jambe amputée se brisa et je perdis presque tout mon sang. Cet accident imprévu déconcerta les docteurs. " Nous ne voyons, se disaient-ils, aucun moyen de lui sauver la vie. Pour arrêter le sang en reliant l'artère brisée, il faudrait lui recouper la jambe plus haut et il est trop faible pour supporter cette opération. "

Tous ceux qui m'entouraient, partageant les vues des docteurs, croyaient que c'en était fait de moi, mais le grand Docteur et les âmes du Purgatoire qui m'avaient retiré des neiges de la prairie ne pensaient pas de même. Je leur avais promis des messes qui devaient être dites, et leur fallût-il pour me permettre de les dire faire un miracle elles en trouveraient bien les moyens.

A suivre.

LA QUESTION DE LANGUE.

OBSERVATIONS FAITES AU "CATHOLIC REGISTER AND CANADIAN EXTENSION" PAR LA "SEMAINE RELIGIEUSE" DE QUEBEC.

On sait qu'il y a quelques mois s'est fondée une association nommée *The Catholic Church Extension Society of Canada* sur le modèle d'une société semblable qui existe aux Etats-Unis depuis quelques années. L'élément canadien-français est représenté, dans le bureau des gouverneurs de l'association canadienne, par S. G. Mgr Bégin, archevêque de Québec, S. G. Mgr Archambault, évêque de Joliette, et l'honorable M. Alex. Taschereau, ministre des Travaux publics de la province de Québec. Cette association canadienne a pour organe le "*Catholic Register and Canadian Extension*," journal hebdomadaire publié à Toronto, et dont la rédaction est fort remarquable.

Dans son numéro du 21 janvier, le *Catholic Register* a publié un article intitulé *The vernacular*, et qui est bien l'un des plus mystérieux que nous ayons jamais vus. On y commence par rappeler sommairement les difficultés qui se sont présentées, aux Etats-Unis, relativement à la question des langues nationales dans leurs rapports avec la religion, pour finir par des considérations générales dont l'opportunité paraîtrait inexplicable s'il n'y avait pas, au fond, l'intention ou le vœu de les voir appliquées dans les provinces canadiennes.

Le plaidoyer du *Catholic Register* semble fait pour engager les catholiques à facilement se résigner à la disparition des langues nationales. Et l'on invoque l'avis de hauts personnages ecclésiastiques, qui ont exprimé l'opinion que le but de l'Eglise n'est pas de sauver aucune langue particulière, mais bien de sauver les âmes. Cela est de toute évidence. Qui donc, chez les catholiques, a jamais prétendu le contraire? Seulement, si, pour que l'Eglise atteigne cette fin du salut des âmes chez un peuple, la préservation de la langue nationale est un moyen nécessaire, la question prend un tout autre aspect; et dans ce cas, la préservation d'une langue particulière non seulement ne doit pas être directement combattue par les chefs religieux, mais ils ne doivent pas même rester indifférents sur l'emploi de ce moyen nécessaire.

Or, pour ce qui nous regarde, nous les Canadiens-Français, il est absolument démontré que chez les nôtres la perte de la langue française entraîne à peu près toujours celle de la foi catholique. Le même fait s'est produit dans la Louisiane, au témoignage de feu Mgr Janssens, ancien archevêque de la Nouvelle-Orléans, qui a dit les remarquables paroles que voici, en parlant de la population de sa ville épiscopale: "Dès que la population décroît, c'est-à-dire française,

commence à se servir de l'anglais, elle est entraînée dans les églises baptistes ou méthodistes." Du reste, l'écrivain du *Register* dit lui-même que des milliers d'immigrants aux Etats-Unis ont cessé de pratiquer la religion, parce que les Evêques ne pouvaient trouver assez de prêtres parlant la langue de ces gens pour assurer le service religieux."

Nous aussi nous plaçons la foi au-dessus de tout; mais c'est précisément pour en assurer la conservation chez les nôtres que nous nous montrons intransigeants et irrécconciliables sur la question de langue. Et il serait temps, à la fin, que nos coreligionnaires de langue anglaise, au Canada comme aux Etats-Unis, le comprennent et nous laissent enfin tranquilles, pour le moins, — s'ils ne veulent pas imiter l'exemple de l'Eglise de Québec et celui des Eglises particulières de notre Province française, qui, autrefois comme aujourd'hui, ont montré et montrent le plus grand zèle pour assurer aux catholiques de langue anglaise de leur juridiction des pasteurs de leur langue et de leur nationalité.

Beaucoup de braves gens, dit en terminant l'écrivain du *Catholic Register*, ont mis bien du temps à apprendre que l'Eglise a été instituée pour sauver non les langues, mais les âmes. Deux des langues les plus belles et les plus parfaites ne sont plus aujourd'hui que des langues mortes. Mais leur extinction n'a pas, en le plus petit degré, précipité la chute de l'Eglise.

Le latin et le grec classiques sont morts, en effet. Mais ils sont morts de mort naturelle. On ne trouvera pas dans l'histoire que les chefs religieux des anciennes Eglises aient fait le moindre effort pour tuer chez les chrétiens de jadis les langues latine et grecque. Ces langues sont mortes d'elles-mêmes et à la longue, et sans amener la perte éternelle d'une seule âme.

Voilà tout ce que nous demandons. Si notre peuple doit un jour perdre sa langue française — éventualité que nous regardons comme absolument invraisemblable, — qu'on laisse au temps le soin de produire cet événement, y fallût-il des siècles. Essayer d'amener ou de hâter un fait de ce genre par des tentatives directes ou indirectes, c'est de la persécution. Et la persécution, dans le domaine religieux, c'est toujours la damnation éternelle pour un certain nombre d'âmes. Or, nous, nous voulons le salut de tous les hommes, sans doute, mais particulièrement celui de nos compatriotes.

Nous avons eu le regret l'an dernier, de relever un propos de l'organe de la Church Extension, aux Etats-Unis, relativement à cette question de langues nationales dans l'Eglise. En ce moment, nous n'avons pas à parler de ce qui s'est passé ou se passe dans la république voisine en ce domaine des langues nationales. Mais nous ne saurions oublier que dans les provinces anglaises du Canada, et

surtout dans celle d'Ontario, il y a des milliers de nos compatriotes français et catholiques, qui ont besoin, comme nous, de sauver leur âme ! Nous devons suivre de près le sort qu'ils y font et les conditions qu'ils y trouvent. La conservation de la langue française étant pour eux un moyen presque essentiel de conserver leur foi catholique, nous ne saurions rester indifférents à la destinée du français chez eux.

Nous espérons que la *Catholic Church Extension Society of Canada* ne nous donnera jamais lieu de redouter ou de blâmer son action relativement aux langues nationales d'aucune des communautés établies en Canada.

Cette institution a tenu à associer à son œuvre notre province française de Québec, en appelant parmi ses gouverneurs plusieurs de nos chefs du corps religieux et du monde politique. Parlant ici en notre seul nom personnel, nous n'hésitons pas à déclarer qu'elle ne conservera ce concours des nôtres qu'au prix d'une parfaite impartialité, en particulier dans les troublantes questions des langues et des races.

NOTE de la RED. — Dans le prochain numéro nous indiquerons les applications pratiques, qui découlent de ces principes, au point de vue particulier de l'Eglise de l'Ouest canadien.

L'OPINION de l'HON. M. COLDWELL

SUR L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE.

Cette année encore, le projet de loi sur l'instruction obligatoire a été rejeté par un vote de 26 contre 12. Néanmoins l'honorable M. Coldwell, ministre de l'instruction publique, a formellement déclaré que le Gouvernement n'était pas opposé au principe de l'instruction obligatoire, mais que dans les circonstances, vu les négociations en voie pour l'extension des frontières et l'acquisition des fonds de réserve pour les écoles [*school lands*], cette mesure n'était pas opportune.

L'honorable ministre a ajouté que l'instruction obligatoire n'est pas une panacée et que dans la Saskatchewan et l'Alberta cette loi a failli ou est demeurée lettre morte. La moyenne de l'assistance à l'école dans ces provinces n'est que de 50%, tandis que celle du Manitoba est de 55%. Dans Ontario, où existe semblable loi, la moyenne de l'assistance ne dépasse pas 59.52%.

Quoiqu'il en soit et en dépit des principes de droit naturel en cause, à savoir le droit primordial des pères de famille sur l'éducation de leurs enfants et l'inviolabilité du foyer domestique, le Manitoba reste menacé, à brève échéance, d'une loi imposant l'instruction

obligatoire, tandis qu'un simple règlement de police, de nature à réprimer le vagabondage des enfants, suffirait, comme l'a insinué l'honorable ministre, pour remédier aux abus qui existent en certains endroits. Et ainsi les principes seraient sauvegardés.

MONUMENTS

à LORD SELKIRK et à de LA VERANDRYE.

On célébrera en 1912 le centenaire de l'établissement de Lord Selkirk sur les rives de la rivière Rouge, et, à cette occasion, M. D. J. Kenway suggère de lui ériger un monument en pleine ville de Winnipeg.

Cette pensée est très juste. Le noble Lord a bien mérité cet hommage de reconnaissance publique.

Mais un autre monument devrait également être érigé de ce côté-ci de la rivière, à St-Boniface: c'est celui du célèbre découvreur de l'Ouest Canadien. Pierre Gauthier Varennes de La Vérandrye. Il y a, cette année, 175 ans que ce héros canadien-français a planté la croix dans ce pays et l'a ouvert à la civilisation.

LA " QUERY COLUMN " DU " TELEGRAM. "

Cette colonne, intéressante et souvent instructive, suppose de vastes connaissances pour répondre d'une façon satisfaisante à tant de questions, dont quelques-unes sont très sérieuses, comme celles ayant trait à l'histoire ou à la jurisprudence, et d'autres utiles pour la santé, comme la recommandation de manger une pomme, au moment de se mettre au lit, afin de combattre l'insomnie!

Cependant, nous regrettons qu'en réponse à la question 2831: *Homes for Old Ladies*, l'hospice Taché de St-Boniface ait été oublié. On reçoit des personnes âgées dans cette institution tenue par les Sœurs Grises. Il y en a actuellement plus de vingt de diverses nationalités.

UN MISSIONNAIRE AFFAME

QUI N'A PLUS FAIM!

Laissez-moi vous conter une histoire. C'était le dimanche, 29 novembre; l'aurore s'appêtait à ouvrir les portes de l'Orient; et moi j'allais me lever pour me rendre à Stockholm, quand la sonnette des malades retentit. C'était Madame Pilesak. Et je me disais: "Voilà qui est bête! quand donc serai-je à Stockholm?" Pourtant, ayant réfléchi, je reconnus que de nouveau c'était moi la bête, et je partis.

Bref, après une course de 28 milles, coupée par l'administration

des sacrements, ayant toutefois admiré les charmes de la Vallée Qu'Appelle sous les premiers rayons de l'aurore, à 11 heures, je tombais au milieu des voitures hongroises à l'entour de l'église... A midi, je confessais encore, et passez ce mot au curé de Kaposvar, j'enrageais, car j'avais faim, et ma tête n'en pouvait plus, quand vint se jeter à mes pieds un jeune homme, un étranger de qui le visage calme et pieux devait singulièrement contraster avec le mien.

— Où habitez-vous? lui demandai-je. — A 18 milles au nord, je suis Irlandais et maître d'école. — Et avec qui êtes-vous venu? — Je suis venu hier et ce matin, seul et à pied. Depuis 9 heures, je vous attendais! — Avez-vous faim? lui demandai-je encore. — Oui, répondit-il: mais cela n'est rien, puisque je vais communier." Et je baissais les yeux, et j'entendais dans mon cœur une voix qui me jugeait, qui me condamnait: "Ah! tu te plains, tu enrages, parce qu'avec de bons chevaux tu as couru 28 milles, et voilà un jeune homme qui a marché 18 milles, qui a faim et qui ne se plaint pas lui!"

Je vous fais grâce du reste; et à 2 heures, après la messe et les baptêmes, quand j'entrai chez Livak, et que la mère me dit avec compassion: "Père, vous êtes donc bien fatigué! vous avez donc bien faim? — Non, non, m'écriai-je en riant, non, je ne suis pas fatigué! non, je n'ai pas faim! c'est l'étranger là-bas, qui a faim, celui qui attendait depuis 9 heures! — C'est vrai, dit Livak; et où est-il? on aurait dû l'inviter." Il était au restaurant, toujours humble dans sa grande action, béni du bon Dieu et admiré par nous tous.

J. Pirot.

LE SERMENT SUR LA BIBLE.

Il est défendu aux catholiques, prêtres et laïques, de prêter serment sur une bible autre que la bible catholique, parce qu'elle seule possède le cachet de l'authenticité, que lui donne l'autorité divine et infailible de l'Eglise. Par conséquent, on doit trouver à la cour ou chez messieurs les avocats une bible catholique et refuser de prêter serment si on en présente une autre. On reconnaît une bible catholique à deux signes: l'approbation d'un évêque en communion avec le Pape et les notes au bas des pages.

Les Chinois ne jurent que sur une assiette de porcelaine qu'ils broient pour signifier le courroux du ciel dans le cas de parjure. A Winnipeg, on présente un crucifix aux Galiciens, qui ne jurent que sur ce signe du salut. Pourquoi les Catholiques ne demanderaient-ils pas une bible catholique pour recevoir leur serment?

Tous les journaux catholiques sont priés de reproduire.



NOS AMIS ET PROTECTEURS.

Une lettre d'un curé, homme de lettres de la Province de Québec, à Mgr l'Archevêque, contient cinq piastres et ces mots encourageants: "Veuillez, Monseigneur, recevoir mon obole afin d'aider vos *Cloches* à carillonner toujours joyeusement vos succès."

Un autre curé nous écrit en nous envoyant un abonnement:

"Veuillez croire à toute mon admiration pour l'œuvre si excellente qu'accomplit votre revue: *Les Cloches de St-Boniface*. Je lira! avec d'autant plus de bonheur ce vaillant journal qu'il me rappellera chaque fois le souvenir, toujours si cher à mon cœur, de votre si éminent et si sympathique Archevêque qui m'a toujours honoré de son amitié et de sa considération."

Nous avons reçu récemment d'autres nouveaux abonnements venant de prêtres sympathiques et accompagnés de paroles bienveillantes.

A tous, cordial merci!

Merci également au cercle Girouard, de l'A. C. J. C., du Séminaire de St-Hyacinthe, pour l'intérêt qu'il porte aux *Cloches*. Nul doute que cette lecture ne soit un moyen pratique d'alimenter sa *fiche* de renseignements sur l'Ouest. Puisse-t-il avoir des imitateurs!

NOS VISITEURS.

RR. PP. Dom Benoit, c. r. i. c., curé de Notre-Dame de Lourdes; Decorby, o. m. i., de Fort Pelly; Houle, c. s. v., de Makinac; Delaëre et Boëls, c. ss. r., prêtres ruthènes de Yorkton; Poulet, o. m. i. de St-Laurent; Decène, c. ss. r., de Brandon. MM. les abbés Kavanagh, curé de St-François-Xavier; Caron, curé de St-Adolphe; Bourret, curé de Ste-Agathe; Gendron, curé de Lasalle; St-Amand, curé de St-Jean-Baptiste; Lalonde, curé de l'Île des Chênes; Desrosiers, curé de St-Antoine; Gandos, aumônier à St-Norbert; Macaire, curé de St-Georges; Sabourin, prêtre ruthène de Sifton; Labbé, missionnaire à Vannes.

DING ! DANG ! DONG !

S. G. Mgr Ariste Dantinville, Supérieur général des Oblats de Marie Immaculée, a reçu le titre d'archevêque de Ptolémaïs.

— Mgr Z. Racicot, évêque auxiliaire de Montréal, est parti récemment pour l'Europe. Sa Grandeur représentera le diocèse de Montréal aux fêtes de la béatification de Jeanne d'Arc le 18 avril à Rome.

— Nos sincères remerciements à l'*Action Sociale*, de Québec, pour l'important article publié en page éditoriale le 20 février sur le *Kewatin*. Les marques de sympathies de nos frères de la province

de Québec dans la revendication de nos droits scolaires sont précieuses et nous y sommes fort ensibles.

— Le R. P. Kalmès, o. m. i., de Kenora, a été nommé principal de l'école-pensionnat de Coutchichim, Ont. — Le R. P. Brossard, o. m. i. ci-devant principal de cette école, est au repos.

— Le R. P. O'Dwyer, o. m. i., est allé à Kenora, où il aidera les autres Pères.

— Le R. P. Grandin, o. m. i., neveu de feu Mgr Grandin et Provincial de l'Alberta et de la Saskatchewan était de passage à Saint-Boniface les 2 et 3 de ce mois. Le Révérend Père revient d'Europe, où il a assisté au Chapitre général des Oblats de M. I. à Rome en septembre dernier

— M. l'abbé A. Sabourin, d. d. l'infatigable apôtre des Ruthènes, a donné le 26 février au collège de St-Boniface une conférence sur la question ruthène dans l'Ouest. Cette conférence était sous les auspices du cercle LaVérandrye, de l'A. C. J. C.

— M. l'abbé Louis Carré est nommé professeur au collège de St-Boniface.

— L'acte incorporant LES MISSIONNAIRES OBLATES DE SAINT-BONIFACE a subi heureusement sa troisième lecture le 1er mars au parlement de Winnipeg.

— Le 16 février, M. l'abbé J. E. Derome, vicaire à Saint-Lazare-Man. a administré le sacrement de baptême à M. Samuel Henderson (infidèle.) Le nouveau catholique est d'origine écossaise. Il est né le 11 février 1865, à Chesterfield, comté d'Oxford, Ontario. M. Henderson se préparait depuis quelques semaines et avec beaucoup de soin à cette grande action. — Parrain et marraine: M. et Mde Ovide Guay, de St-Lazare.

— Comme on travaille actuellement à la classification de la bibliothèque de l'Archevêché, les prêtres du diocèse qui auraient quelque livre ou revue appartenant à cette bibliothèque sont priés de les retourner immédiatement.

— LE CIERGE PASCAL: — Nous croyons être utile à Messieurs les membres du clergé en leur rappelant que les Révdes Sœurs Grises sont autorisées à faire le cierge pascal conformément aux règles émises dans la circulaire no 9 de Mgr l'Archevêque, en date du 26 février 1908.

R. I. P.

Rév. Père J. B. Beaudin, o. m. i., décédé à Kenora, Ont.

M. J.-B. Désautels, décédé à Ste-Anne des Chênes, à l'âge de 78 ans. Ce citoyen intègre et ce catholique fervent, dont nous avons rappelé le zèle pour la Sainte Messe dans notre dernier numéro, est le père de la Révde Sœur Désautels, de la Maison Vicariale de St-Boniface.